

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

264 Frais de construction et d'équipement du bateau qui sera employé à la navigation entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant l'hiver, suivant les termes de l'Union.....	\$25,000 00
--	-------------

PHARES ET SERVICE COTIER.

265 Salaire du gardien du sémaphore de Halifax (15 mois).....	125 00
---	--------

SAUVAGES.

266 Pour couvrir les dépenses probables se rattachant aux Sioux.....	2,000 00
267 Pour élever l'annuité payable en vertu du Traité Robinson aux Chippewas du lac Huron et du lac Supérieur de 96 cents à \$4 par tête.....	11,000 00
52 Pour faire face aux dépenses en rapport avec le soin des archives (sous le chap. VIII)....	3,000 00

La Chambre se forme alors en comité des voies et moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1876, la somme de \$1,139,338.28 soit accordée à même le fonds consolidé de revenu du Canada.
 2. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de \$19,483,616.02 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé de revenu du Canada.
- Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées,—et il est permis au comité de siéger de nouveau, demain.

M. Cartwright alors présente un bill (No. 101) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1876 et le 30 juin 1877, et pour d'autres fins relatives au service public, lequel est lu trois fois et passé.

M. Burpee présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 29 ultimo, un état indiquant les dépenses se rattachant à la perception de droits de douane à Montréal durant les années fiscales 1873, 1874 et 1875 respectivement; aussi un état du revenu perçu à ce port pour les mêmes années respectivement.

M. Mackenzie présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 du courant, copie de toute correspondance, quelle qu'en soit la nature, de tous télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement et le Rév. M. Dupré, Prêtre, Curé de Sorel et président du bureau de direction du collège classique et commercial de Sorel, Robert Sewell, L. Hayden, Ecr., arpenteur provincial, et toute autre personne, aussi, pour copie de tout rapport du dit Hayden, ou de toute autre personne, concernant la demande d'achat d'un terrain appartenant au gouvernement, situé en la ville de Sorel, par la corporation du dit collège de Sorel; aussi, pour copie de toutes communications de qui que ce soit, quelle qu'en soit la nature, concernant cette affaire, échangées à ce sujet soit entre le colonel Coffin, employé du gouvernement, ou tout autre employé du gouvernement, et n'importe quelle autre personne résidant en la ville de Sorel ou ailleurs, concernant la dite demande d'achat du dit terrain.

Aussi, la réponse à une adresse du 3 du courant, demandant la correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et celui de la Puissance au sujet de la construction d'une ligne de télégraphe d'Esquimalt à Nanaimo; aussi, les ordres en conseil et la correspondance avec tout autre officier ou personne sur le même sujet.

Aussi la réponse à une adresse du 9 ultimo, demandant :

1o. Une liste de tous les employés, soit permanents, soit temporaires, des Départements Publics suivants à Ottawa: des Travaux Publics, du Receveur Général, des Finances, des Postes, de la Milice, des Douanes, du Revenu de l'Intérieur, du Secrétaire d'Etat, de la Marine et des Pêcheries, de la Justice, de l'Intérieur, et de l'Agriculture et des Statistiques, avec le salaire de chacun de ces employés;

2o. Un état indiquant le bonus accordé à chacun des employés ci-dessus pour l'année expirée le 30 juin-1875, et quelle partie de la somme votée à cette fin, dans la dernière session de ce Parlement, a été ainsi distribuée parmi tels employés;

3o. Copies de tous Ordres en Conseil, rapports ou documents accordant tel bonus, à chacun des dits employés, et faisant voir sur quelle base tel bonus a été distribué parmi ces derniers.